

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0577 du 27/01/2020

Arrêté du 14 janvier 2020

ARRETE PORTANT MAINTIEN EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCES PERSONNELLES D'UNE
ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte maintien en disponibilité pour convenances personnelles d'une
administratrice des Finances publiques adjointe.

Date d'application : 23/11/2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MAINTIEN EN DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCES PERSONNELLES
D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MAINTIEN EN DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCES PERSONNELLES
D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant maintien en disponibilité pour convenances personnelles
d'une administratrice des Finances publiques adjointe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 6 septembre 2016 portant maintien en disponibilité pour convenances personnelles pour trois ans de Mme Corinne CARAUX à compter du 23 novembre 2016 ;
- Vu la demande de l'intéressée en date du 10 janvier 2020.

ARRÊTE :

Article premier

Mme Corinne CARAUX, administratrice des Finances publiques adjointe, est maintenue en disponibilité pour convenances personnelles pour une période de 1 an à compter du 23 novembre 2019.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 14 JANVIER 2020

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFIP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Jérôme FURNEL	ISSN 2268-0756